

Actes d'exécution du concordat concernant les installations de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale (CITT)

Conformément à la législation sur la publication des actes législatifs, les actes adoptés par des autorités intercantionales ne sont pas publiés dans le RSF.

Les actes d'exécution du concordat concernant les installations de transport par câbles et skilifts sans concession fédérale (CITT) peuvent être consultés sur la page Internet des [Bases juridiques CITT](#).